

UNIVALOM

Siège :

Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

PROJET DE DELIBERATION

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :24
Présents :14
Votants :14
Procuration 1
Date de la convocation :
27 août 2019

SEANCE DU 5 Septembre 2019

Délibération 2019-26

OBJET : Autorisation de signature - Avenants marchés de travaux déchèterie Le Cannet

Le 5 septembre 2019 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Anne-Marie BOUSQUET, Guy LOPINTO, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Procurations :

Monsieur Roland RAIBAUDI représenté par Monsieur Daniel LEBLAY

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, représentants de la Commission Syndicale

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20190913-2019-26-AI
Date de télétransmission : 13/09/2019
Date de réception préfecture : 13/09/2019

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre du programme des travaux de mise en conformité des déchèteries de Le Cannet, Mougins et Mouans-Sartoux, vous avez autorisé Madame la présidente à lancer les consultations et à signer les marchés correspondants, par délibération 2016/14 en date du 05 juillet 2016.

Le Cabinet MERLIN, titulaire du marché maîtrise d'œuvre a proposé, s'agissant des travaux de mise en conformité de la déchèterie de Le Cannet une décomposition de l'opération en 3 lots, à savoir :

Lot n°1 : REHABILITATION LOCAL GARDIEN-STOCKAGE

Lot n°2 : TERRASSEMENT-VRD-GENIE CIVIL-HANGAR

Lot n°3 : PESAGE

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP le 16 novembre 2017 avec une date limite de réception des offres fixée au 13 décembre 2017.

A l'issue des différentes étapes de la procédure, les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : AGEO pour un montant de 266 000 €HT, notifié le 21 mars 2018,

Lot n°2 : RAZEL-BEC pour un montant de 777 758,22 €HT, notifié le 21 mars 2018,

Lot n°3 : PRECIA MOLEN pour un montant de 99 871,72€ HT, notifié le 11 juillet 2018.

Au cours des travaux des modifications et des ajustements en moins-value et plus-value, décrits dans les avenants joints à la présente décision, sont apparus nécessaires, et ont abouti à des augmentations des marchés de base qui restent toutefois inférieures à la limite fixée à 15% par l'article 139 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Lot n°1 une augmentation de 18 341,50 €HT, avec un pourcentage d'écart introduit par l'avenant de 6,90 %
- Lot n°2 une augmentation de 16 579,95 €HT, avec un pourcentage d'écart introduit par l'avenant de 2,13 %.

Le comité est informé qu'une consultation juridique a été lancée au sujet de l'exécution des travaux afin de déterminer d'éventuelles responsabilités.

En conséquence, il est proposé au Conseil Syndical :

- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer les deux avenants annexés de la présente délibération.

Oui cet exposé,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Le Comité Syndical

A, l'unanimité

- AUTORISE Madame la Présidente à signer les deux avenants annexés de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Josette BALDEN

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20190913-2019-26-AI
Date de télétransmission : 13/09/2019
Date de réception préfecture : 13/09/2019